



Les 2^{èmes} Assises Nationales
de la Beauté & du Bien-Être

Notre filière est de plus en plus attaquée par des importations sauvages de matériels et par l'offre pléthorique de matériels innovants sur la toile, mais aussi de cosmétiques, produits de beauté et maquillage.

Se pose pour nos fabricants le problème de la protection des marchés et pour le consommateur le problème de sa sécurité.

Intervenant

Frédéric Laforet

Responsable de l'observatoire du Médicament à la Direction du Renseignement douanier



**L'action de la douane dans la lutte
contre les produits esthétiques
ou cosmétiques illicites**

Frédéric LAFORET

**Direction du Renseignement Douanier
Observatoire des médicaments**

2èmes Assises de la Beauté et du Bien Etre

I) Présentation de la Douane Française



La douane française est rattachée au ministère de l'économie et des finances.

La mission de la douane est de faciliter le commerce international et de sécuriser les flux logistiques.

Notre administration s'est adaptée ces dernières années pour accélérer les délais de dédouanement et offrir des instruments dématérialisés.



Services de la douane

- La douane est structurée en directions régionales (42) et interrégionales (12) ;
- Ses moyens sont concentrés dans les grands ports, aéroports et sur les principaux points de passage terrestres ;
- Un de ses services est en charge de la douane judiciaire sur base du CPP ;
- Elle dispose d'un service opérationnel national.



Une implantation déterminante

- Saisies dans le fret express et le fret postal ;
- Saisies sur le vecteur maritime ;
- Saisies sur le vecteur terrestre.



Les agents

16 665 ETPT* en 2014, répartis en 2 branches d'activité

53%

des effectifs

Opérations commerciales
et administration générale

■ Agents en civil

- Contrôle du fret commercial et des produits soumis à accises
- Fonctions logistiques

47%

des effectifs

Surveillance

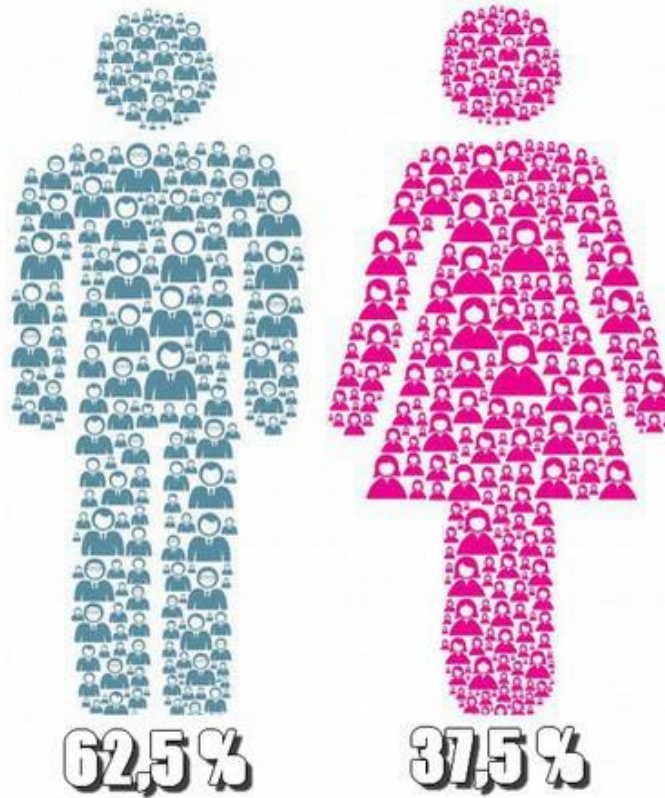
■ Agents en uniforme, astreints au port de l'arme dont des spécialistes

- 252 maîtres de chien (stupéfiants, explosifs, tabacs)
- 253 motocyclistes
- 189 personnels aériens
- 597 marins

* ETPT : équivalent temps plein travaillé, au 31 décembre 2014

Les agents

Répartition H/F



Les missions prioritaires

- Trafic de drogue ;
- Trafic de tabac ;
- Contrefaçons ;
- Protection des populations ;
- Blanchiment ;
- Terrorisme.



Résultats généraux en 2014

LES GRANDS TRAFICS

Les organisations criminelles profitent de la multiplication des échanges et de l'essor du e-commerce pour développer leurs activités illicites.

LA FRAUDE CHANGE DE FORME et avec Internet se développent de nouveaux types de trafics.



COCAINE : 6,6 t interceptées



CANNABIS : 157,3 t saisies (+ 84 %)



TABACS de contrebande : 422,7 t interceptées



LA FRAUDE FINANCIÈRE & FISCALE

356,9 M€ de droits et taxes redressés

**PATRIMOINE
NATUREL**



527 constatations
portant sur des espèces protégées
de faune ou de flore



**TABACS
SUR INTERNET**

4,2 % des saisies

dont 1,3 M de médicaments



BIENS CULTURELS

395 441 articles
interceptés

198,4 t

de drogues saisies

RECORD
HISTORIQUE

Résultats généraux en 2014

LA PROTECTION DU CITOYEN

828

ARMES À FEU
saisies

8,8 M

d'articles de
CONTREFAÇON
saisis

dont



2,6 MILLIONS DE MÉDICAMENTS
de contrefaçon

6,6 MILLIONS DE JOUETS
CONTRÔLÉS (+ 83 %)



1 million de jouets
non conformes saisies
avant mise sur le marché

II) Les structures douanières en charge de la lutte contre les contrefaçons



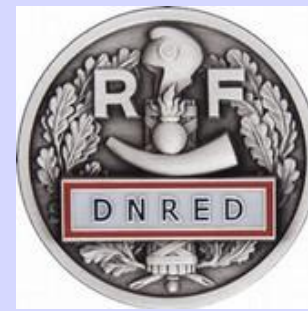
Les services centraux et locaux

La direction générale des douanes assure l'orientation générale des contrôles, notamment en matière de normes. Elle est également compétente en matière réglementaire.

Les services douaniers de terrain sont en charge de la lutte contre les contrefaçons au sein de leurs directions. Leur action est coordonnée avec la douane judiciaire et avec un service national spécifique, la DNRED.



La DNRED



- La Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières est une direction à compétence nationale ;
- Cette direction est l'une des six centrales de renseignement française ;
- Elle centralise le renseignement de la douane française et s'occupe de toutes les fraudes de dimension nationale ou internationale ;
- Elle abrite l'Observatoire des médicaments et le Groupe Contrefaçons.



L'Observatoire des médicaments

- Création en 2010 suite à instruction Présidentielle ;
- Un service central basé à Paris ;
- 50 correspondants :
 - services douaniers principaux ;
 - attachés douaniers ;
 - laboratoires des douanes ;
 - agence de santé.



L'Observatoire des médicaments

Une mission prioritaire :
collecter et traiter le
renseignement relatif aux
produits de santé illicites.

Liens avec de nombreux
services.

Assistance opérationnelle pour
les services douaniers ou non
douaniers.

Coopération avec le secteur
privé.



Les services support



Le Service Commun des Laboratoires

Ce service est commun à la DGDDI et à la DGCCRF.



Cyberdouane

Cyberdouane traque la fraude sur Internet, y compris sur le réseau Internet invisible ou darknet. Elle lutte contre les filières organisées, en association avec des services d'enquête.



III) Les saisies douanières de contrefaçons en 2014



Marchandises dangereuses*	
Contrefaçons saisies + 15,8 %	8,8 M
Jouets contrôlés + 83 %	6,6 M
Jouets non conformes X 5,7	1 M
Médicaments saisis + 100 %	2,6 M

* en millions d'articles



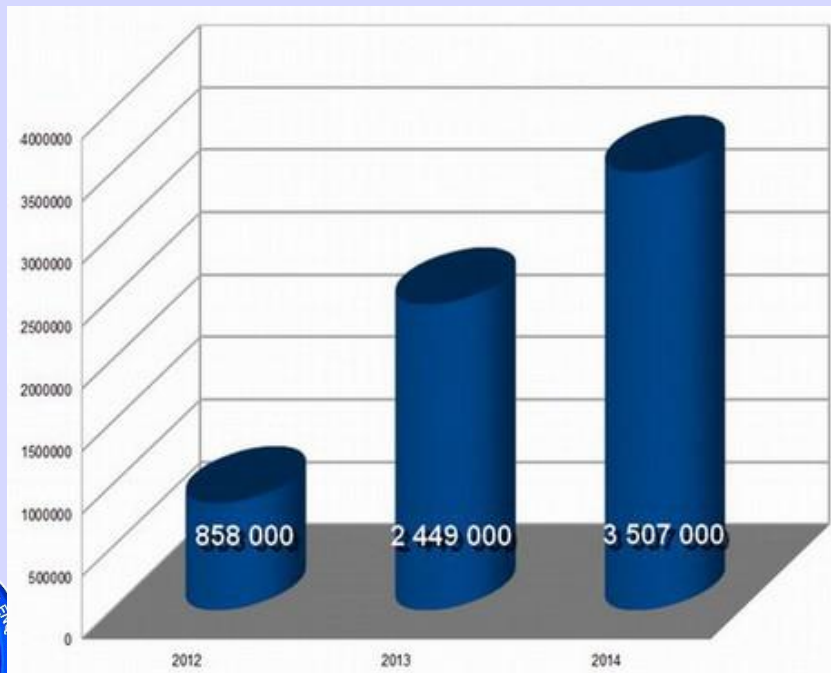
Les contrefaçons

Tous les produits sont susceptibles d'être contrefaits, sans respect des normes techniques de fabrication. La contrefaçon représente donc un réel enjeu de santé publique. De plus, le trafic de contrefaçons est aujourd'hui aux mains de la criminalité organisée. Selon l'OCDE, la contrefaçon représenterait un tiers des revenus du crime organisé, soit environ 250 milliards de dollars, ce qui place ce trafic au deuxième rang des activités criminelles, juste après le trafic de drogue.

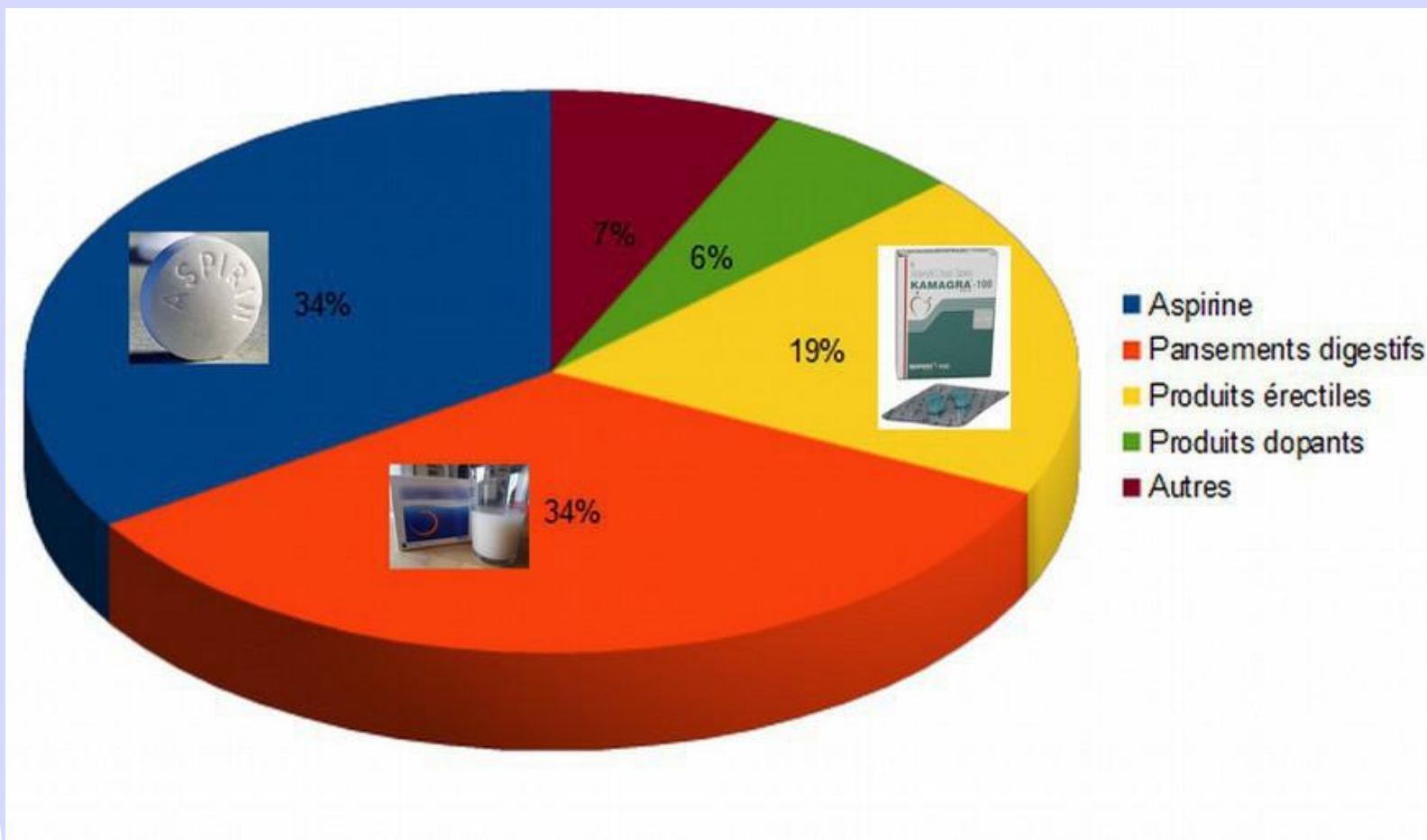


Les saisies douanières de faux médicaments

Les saisies douanières de produits falsifiés ont porté sur **3,5 M d'articles** en 2014, en nette progression sur les années précédentes.



Quels produits pharmaceutiques ont été saisis en 2014 ?



Contrefaçons dans le domaine des produits cosmétiques

Au plan international, de nombreuses constatations sur les produits d'hygiène-beauté sont réalisées : lames de rasoirs, produits de soin corporel, serviettes hygiéniques, têtes de brosses à dent, etc...

La provenance asiatique est prépondérante, l'Europe étant à la fois un pays de destination et pays de transit des produits contrefaisants.



En France

Les saisies françaises sont très variées mais on note quelques constantes :

- Montée des contrefaçons de marques de certification ;
- Importance des saisies de mèches de cheveux, de shampoing (1 million saisis en Europe en 2015) ;
- Nombreux produits de maquillages (marques variées : Bourgeois, Guerlain, Lancôme,...) : ombres à paupières, mascaras, rouges à lèvres, etc... ;
- Chaque année des constatations majeures portant sur des produits d'hygiène (savons et déodorants). Marques principales : MONSAVON, DETTOL, SANEX...



En France

- Près de 55 000 unités de palettes de maquillage, fond de teint, rouges à lèvres, poudriers, mascaras et cosmétiques divers ont été saisis en 2015 ;
- 17 600 brochettes, articles de pédicure, épilateurs, lames de rasoir et produits de tatouage ;
- En février 2015, 50 000 flacons de shampoing contrefaisants ont été saisis chez des grossistes d'Ile de France.



Exemples

Mars 2014 : 10 000 tubes de teinture capillaire contrefaisant une grande marque de cosmétique, interceptés dans le Pas-de-Calais, dans un camion se rendant au Royaume-Uni.



Exemples

En Europe en Janvier 2016 : saisie de 1037 fers à friser contrefaisant la marque Babyliss Pro et de 2400 brosses à cheveux contrefaisant « Tangle Teezer ».



Exemples

En 2016, saisie de contrefaçons d'appareils anti-rides (marque DERMA WAND) avec des risques électriques et allergiques.

Éléments matériels attestant le caractère contrefaisant (selon le titulaire de droit) :

- reproduction de la marque communautaire « Derma Wand » ;
- mauvaise couleur utilisée ;
- apposition d'une mention sur le produit contrefaisant (non apposée sur les produits authentiques) ;
- absence de sigle de certification, de mention sur la puissance (watt) ou du distributeur ; norme CE mal apposée.





CONTREFAISANT

AUTHENTIQUE



CD et pochettes conditionnant les produits



V) La problématique des normes

En matière de conformité des produits industriels, on fait une distinction entre les produits relevant d'une réglementation sectorielle spécifique et les produits non réglementés pour lesquels s'applique uniquement l'obligation générale de sécurité (OGS).



Les produits réglementés

Les importateurs doivent vérifier la conformité des biens importés auprès des administrations publiques compétentes. Par exemple :

- Matériel électrique, compatibilité électromagnétique :

Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services, Sous-direction de la qualité, de la normalisation, de la métrologie et de la propriété industrielle (SQUALPI)

- Dispositifs médicaux : Ministère de la santé et des sports, Direction générale de la santé, Sous-direction politique des pratiques et des produits de santé OU ANSM, Direction de l'évaluation des dispositifs médicaux



Pour les produits non réglementés

L'Obligation Générale de Sécurité

En matière de conformité des produits industriels, pour les produits non réglementés, s'applique uniquement l'obligation générale de sécurité (OGS) prévue par l'article L221-1 du code de la consommation : les produits et les services doivent, dans des conditions normales d'utilisation ou dans d'autres conditions raisonnablement prévisibles par le professionnel, présenter la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter atteinte à la santé des personnes.

S'agissant de ces produits, les services de contrôles douaniers travaillent en étroite collaboration avec les services de la DGCCRF en faisant application du règlement (CE) n°765/2008 du 09/07/2008 (blocage 3 jours possibles).



Formalités douanières

Pour connaître les formalités douanières, les importateurs doivent se renseigner :

- auprès de leur Référent Unique Douanier (RUD), chargé du suivi des procédures les concernant, au sein de votre bureau principal de douane.
- ou adresser un message à dg-e2@douane.finances.gouv.fr pour les questions relatives à la réglementation et à dg-d2@douane.finances.gouv.fr pour celles relatives aux contrôles douaniers et aux normes (cellule MAROC).



VI) Les difficultés

- Les saisies douanières, surtout en matière de normes, sont complexes et parfois onéreuses ;
- Les fraudes sont souvent transnationales, avec l'utilisation de moyens informatiques élaborés ;
- Les principaux trafiquants et lieux de production sont souvent basés à l'étranger ;
- Les produits illicites favorisent indûment des concurrents et l'information ne parvient pas souvent aux administrations.



La coopération

Dès lors, la coopération entre les différents acteurs de cette problématique est indispensable.

D'où un partenariat avec le CNEP mais aussi avec chacun de vous.



Conclusion



drd-fauxmedi-dnred@douane.finances.gouv.fr

drd-contrefacons-dnred@douane.finances.gouv.fr